



DESTINATAIRES :
Personnel confédéral
Exécutif confédéral
Sous-locataires

PARIS, le 16 mars 2020

NOTE D'INFORMATION

Objet : Actualisation des consignes liées à la crise sanitaire du Coronavirus

Suite à la nécessité de renforcer les mesures de protection pour prévenir la propagation de l'épidémie, les consignes suivantes rentrent en vigueur ce jour :

Les locaux de la Confédération sont fermés dès aujourd'hui 14h et ce jusqu'au 31 mars inclus, dans un premier temps. En conséquence l'accès de personnes extérieures et l'organisation de réunions sont proscrits.

Les salarié(e)s travailleront tous en télétravail, l'organisation du travail étant assurée par les chefs de service. Les chefs de service recenseront auprès de leurs salariés les éventuelles opérations informatiques prioritaires à effectuer d'ici le 17 mars pour permettre un télétravail efficace. La participation à des réunions extérieures est proscrite, les audio ou visioconférences devant s'y substituer.

Les salariés ayant à assurer la garde de jeunes enfants ou d'enfants scolarisés peuvent, s'ils le souhaitent, demander à bénéficier du dispositif d'indemnisation mis en place par le Gouvernement.

Les élu(e)s pratiqueront également le télétravail

En cas de décision gouvernementale de confinement de la population, les locaux de la Confédération seront physiquement fermés et ne seront plus accessibles à compter de sa date de prise d'effet

Ces mesures seront actualisées et éventuellement prolongées en tant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation et des consignes émanant des autorités publiques ou de santé.

La Direction confédérale reste disponible pour tout contact.

La Direction Confédérale